



Motifs de la décision

Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2793-3a

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire du 29 juin 2017 au 19 juillet 2017 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprt-du-20-juin-2017-arrete-relatif-aux-a1723.html>

Aucune contribution n'a été déposée lors de la consultation menée.

Le texte soumis à consultation du public n'a donc pas été modifié.